

SI TEST URINAIRE POSITIF À LA VISITE

Par Profil supprimé Postée le 03/05/2011 12:41

Bonjour,

Je me suis fais avoir il y 2 et demi et ce

matin j'ai fais mes prélèvement urinaire pour le THC. Je me demande ce qui ce passe si le test est positif sachant que j'ai arrête de fumé il y à 1 petit mois et d'ailleurs pour info je pense arrêter définitivement (ça manque pas du tout).

Mais bon c'est vraie que je me demande si le test est positif je vais récupérer mon permis ? J'en doute mais bon..

Merci de votre aide et pour ce site :)

Mise en ligne le 03/05/2011

Bonjour,

Si vous avez arrêté de fumer il y a "un petit mois" et que vous étiez fumeur quotidien de cannabis jusque là, il est effectivement possible que vos prélèvements urinaires du jour soient encore positifs au THC. Cette molécule peut se dépister jusqu'à 70 jours dans les urines pour un consommateur régulier (jusqu'à 5 jours pour un usager occasionnel).

Tant que votre test sera positif au THC vous ne devriez pas pouvoir récupérer votre permis de conduire.

Cordialement.
